

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/45

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 31

Suppléants votants : 00

Procurations : 03

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. BREZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 mai 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme CATTOOR Elodie, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. DUFOURNEAU Gaël, Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, Mme MASSY Valérie (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. MOURNETAS Yannick, M. DÉTRÉ Adrien, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. MARCELLAUD Didier, M. DE JESUS Nicolas, M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, Mme LAPLAUD Catherine, M. EVRARD Julien.

SECRETAIRE : M. DELOMENIE Bernard

Objet : Création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-3,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 décembre 2016 portant statuts de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 08 décembre 2017, portant modification des statuts de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la communauté de communes regroupe plus de 5 000 habitants et s'est vu transférer la compétence aménagement de l'espace par ses Communes membres,

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de créer** une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat,
- **que** la commission sera composée des représentants suivants :
 - de représentants de la Communauté de communes,
 - de représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
 - de représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
 - de représentants des acteurs économiques,
 - de représentants d'autres usagers de la communauté de communes,
- **d'arrêter** le nombre de membres titulaires de la commission à 7 et le nombre de membres suppléants à 7 également,

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20260511-D2026-45-DE
Date de réception préfecture : 13/05/2026

- **d'autoriser** le Président d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du conseil communautaire siégeant au sein de la commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 11 mai 2026.

Le Président,
Ajain BREZAUDY

